*Pour la régularisation des familles SIANOSYAN et HARUTIUNYAN*

*Contre la menace de mise en examen de Marcel DEKERVEL qui les a hébergées et domiciliées.*

Madame la Préfète de la Somme,

Je, soussigné(e), sollicite de votre bienveillance que le dossier des familles SIANOSYAN et leurs 3 enfants, et HARUTIUNYAN et leur fils soient examinés avec humanité, leur permettant d’être régularisées et que Marcel DEKERVEL qui les a hébergées et domiciliées ne soit pas poursuivi pour délit de solidarité.

Ces familles ont déposé une demande de régularisation au titre de la circulaire INTK122985C, la première après 5 ans de présence avec des enfants mineurs scolarisés, la seconde après plus de 8 mois de travail effectif.

Elles ont été hébergées et domiciliées chez Marcel DEKERVEL parce que le service d’urgence, le115, ne pouvait les prendre en charge; en 2016, 2017, 2018 et en 2019, 400 appels de la première famille sont restés sans réponse !

Au début de l’été 2016, Marcel et son épouse Bertille ont constaté, pendant les permanences hebdomadaires du RESF, l’état de santé très dégradé de Lia, bébé de 18 mois. Le CHU d’Amiens l’a considérée en état d’*«obésité morbide*». L’hébergement a permis de préparer des plats plus diététiques (demandés par le CHU) pour Lia et grâce à la domiciliation depuis 2016, le CHU a pu programmer des rendez-vous d’abord mensuels et maintenant trimestriels. Le suivi de l’AME/CMU, le suivi scolaire des autres enfants a pu être assuré… Elle ne bénéficie d’aucun revenu in indemnité. L’hébergement et la domiciliation chez Marcel DEKERVEL se réalisent à titre solidaire, fraternel et gratuit avec le soutien du RESF.

Grâce à l’hébergement et la domiciliation, la famille HARUTIUNYAN a pu obtenir, au printemps 2018, une « Autorisation Provisoire de Séjour » avec interdiction de travailler pour Gagik, le mari et Hamlet le fils (universitaire); Margarita, l’épouse, est «autorisée à travailler». Elle a ainsi pu obtenir un logement depuis le 1er janvier 2019. La domiciliation, chez Marcel DEKERVEL, leur a permis que les fiches de paye, l’AME/CMU, Pôle-Emploi, les déclarations d’impôts puissent se réaliser…

Aujourd’hui la Préfecture de la Somme par un courrier en A.R à Marcel DEKERVEL émet des doutes sur l’héber-gement effectif (article 441-7 du code pénal) et l’accuse d’aider un étranger en « Obligation de Quitter le Territoire français » (article L622-1 du code de l’entrée de séjour). Les peines encourues vont de 3 à 5 ans d’emprisonnement et de 30.000 à 45.000€ d’amendes…

C’est le délit de solidarité qui est prévu pour lui alors qu’il l’a fait pour protéger le bébé de la famille SIANOSYAN et aider la famille HARUTIUNYAN à préserver ses droits et sa dignité.

A l’heure où la Préfecture de la Somme n’accepte plus les domiciliations éditées par le CCAS, où le service d’urgence le 115 ne les héberge pas, je demande que les autorités préfectorales agissent pour :

* régulariser ces familles en leur permettant un droit à l’hébergement et à la domiciliation,
* ne pas poursuivre Marcel DEKERVEL pour la solidarité humaine qu’il a exprimée avec son épouse.

Je vous prie de croire à mon attachement aux valeurs républicaines, solidaires et fraternelles qui fondent notre République.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **NOM** | **Prénom** | Profession et Ville | **Signature** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**Pétition à signer en ligne :** <http://resf.info/P3394>ou à **renvoyer avant le 28 février 2019à: RESF, appt B332, 51 rue du Tour de Ville, 80000 Amiens**

**Réseau Education Sans Fontières de la Somme,** avec le soutien de: **LDH, SUD-Education, FCPE, Léo-Lagrange, FSU, CGT-Education, SGEN-CFDT, UNSA-Education, Union CGT80, Union syndicale "Solidaires", UNEF, l'ASMA, l’Union pour la Dignité des Chômeurs, ATTAC, Confédération Paysanne, Ligue de l'Enseignement, Mouvement de la Paix, Compagnie de théâtre «Charnière», Femmes Solidaires, Association «Vie Brisée», Association de lutte contre l’illettrisme«CARDAN», Espéranto 80, Compagnie de théâtre «Les BEN’ARTS», Coordination des Intermittents et Précaires de Picardie, les CEMEA de Picardie, Etudiants Musulmans de France, Fédération Syndicale Etudiante, Journal «ch’Fakir», la CIMADE, SUD-Santé Sociaux, Association d’Ethno-Psychanalyse, Association «Faites de la Résistance», Nouvelle Afrique, Association Générale des Etudiants de Picardie, Théâtre «La Roue Libre», Association «Culture, Animation, Prévention, Sports», Association «Défense-Enfants-International», Association CAP-VERT d’Amiens, Association « Bulles de Théâtre », Groupe Musical « Bordel de Mel et Boris-PELOSOF-TRIO », Association de Solidarité aux Arméniens «ARATTA», Association «Boite Sans Projet», Association de Solidarité aux Yézides «Mala-Ezdîye-Amiens ou la Maison des Yézidis d’Amiens», Association des Russophones «Bouledeneige», Chorale «Bande à Rosa», Syndicat Amiens-Métropole-SUD, Université Populaire d’Amiens, Les Amis du RESF80, Artistes-Clowns « RAFISTOL et Cie », Association « UNICEF-Picardie », Artisans du Monde, Concordia, Abbeville-Solidaires, Association « Accompagnement Vers l’Autonomie » …**

**Contacts : tel 07 88 99 64 67, e-mail :** [**resfsomme@gmail.com**](mailto:resfsomme@gmail.com)**, Site :** [**www.educationsansfrontieres.org**](http://www.educationsansfrontieres.org)